



SUITES DONNEES AUX VŒUX de la Commission de gestion 2018 pour l'année 2017

Il a été répondu aux vœux n° 1, 2, 7 et 8, et nous n'avons pas d'éléments complémentaires à ajouter.

Vœu n° 3

Résultat de la nouvelle politique de stationnement dans le Bourg

Demande à la Municipalité des enseignements d'ici la fin de l'année 2018, pour ce qui concerne le stationnement dans le Bourg de Lutry, le parking de la Possession, de la Combe, du quai Vaudaire et autres zones, s'agissant du nouveau régime de stationnement mis en place au printemps 2018.

Ce retour devrait permettre de connaître le niveau de satisfaction des commerçants, des usagers et l'avis de l'APOL.

Réponse : admis

Un bilan complet de la nouvelle politique de stationnement sera effectué et présenté dans le prochain rapport de gestion de la commune.

Suite donnée :

Un bilan intermédiaire a été présenté dans le rapport de gestion. Le bilan définitif sera mis à disposition de la commission de gestion pour l'exercice 2019, dans la mesure où toutes les décisions prises dans le cadre de cette nouvelle politique n'ont pas pu être mises en place dans le délai prévu.

Il paraît également important de noter que ces mesures semblent satisfaire les commerçants et restaurateurs du Bourg.

* * * * *

Vœu n°4

Mise en place de parcs à vélos

Réitère la demande de mise en place dans un délai raisonnable de parcs à vélos, soit la pose d'éléments afin que le cycliste puisse sécuriser son vélo. Ces éléments seraient les bienvenus dans les zones suivantes, notamment :

1. Avant l'accès à la plage, côté Ouest
2. Aux abords du bâtiment du point « I » et du sauvetage, à ce jour occupé par des motos
3. Aux abords des collèges du Grand-Pont, des Pâles, de Corsy et de la Croix-sur-Lutry
4. Dans l'espace des deux gares, soit celles de Lutry et de la Conversion

Réponse : admis

Lors de la séance du Conseil Communal du 2 décembre 2017, M. le Conseiller Ludovic Paschoud a déposé, au nom du groupe Indépendants et Vert'libéraux, un postulat intitulé : « l'installation de parcs à vélo à Lutry ». Ce postulat a été adopté à l'unanimité, moins une abstention. Il a également été soutenu par la Municipalité, dans la mesure où il rejoint le vœu n°5 de la commission de gestion sur l'exercice 2016. Suite à ce postulat, la Municipalité a pris les mesures d'aménagement suivantes :

Installation au Point I, à l'avenue du Grand-Pont, à la plage de Curtinaux et à la place du Voisinand, d'arceaux métalliques pour permettre aux cyclistes de stationner et verrouiller facilement leurs vélos.

Ces nouveaux stationnements vélos seront aménagés sur des places motos et scooters existantes. Par cette action, il ne s'agit aucunement de limiter le stationnement des véhicules motorisés 2 roues, mais de mieux répartir les places de parking existantes entre les divers moyens de locomotion.

De plus, il est également prévu d'inscrire la question du stationnement des vélos, dans le cahier des charges de l'étude pour la création d'un Masterplan des mobilités. Cette étude est prévue au budget de fonctionnement 2018.

Suite donnée :

La question du stationnement des vélos a été inscrite dans le cahier des charges du Masterplan des mobilités. Actuellement, la phase de diagnostic est achevée. Des premières pistes de réflexion en matière de stationnement vélos y ont été énoncées.

Parallèlement au Masterplan des mobilités, le Service de la mobilité a identifié plusieurs emplacements possibles pour installer des nouveaux stationnements vélos.

* * * * *

Vœu n° 5

Accès Savuit depuis le Sud

La circulation entre le bas de la commune et Savuit va être impactée par les lourds travaux de réfection du tunnel CFF de la Tour de Bertholod. Nous souhaitons que la Municipalité revoie à cette occasion la mobilité dans ce secteur, avec notamment 2 demandes spécifiques permettant de sécuriser ces accès et encourager la mobilité piétonne :

1. Envisager une circulation monodirectionnelle pour les voitures sur la route de Savuit et celle de Crochet afin de limiter les dangereux croisements
2. Mettre en valeur par une signalétique appropriée et sécuriser par des passages piétons le sentier coupant à travers les vignes depuis le bas de la Route de Crochet et débouchant sur le haut de la route de Savuit.

Réponse : admis

Des comptages effectués en 2016 montrent qu'il est tout à fait possible d'organiser la circulation de manière monodirectionnelle sur la route de Savuit et sur la route du Crochet. Toutefois, des aménagements devront être mis en place pour réorganiser la circulation sur ces axes.

Concernant le sentier passant dans les vignes, la Municipalité accepte d'envisager la pose d'une signalétique adaptée à l'entrée et à la sortie de celui-ci. Toutefois, il est important de préciser que ce sentier est un chemin secondaire. Il ne se prête pas à toutes les saisons à la marchabilité. Ainsi, des trottoirs mieux adaptés aux déplacements des piétons ont été aménagés à la route de Savuit et à la route du Crochet.

Suite donnée :

La route de Crochet a été mise en sens unique. Aujourd'hui, les véhicules empruntant cette route ne peuvent le faire que dans le sens Nord-Sud. Toutefois et à la demande du canton, il demeure une exception pour les cyclistes.

Afin de limiter la vitesse sur cet axe et pour permettre aux bordiers le long de la route de s'engager en toute sécurité, des places de stationnement ont été créées.

Une signalétique a été posée aux extrémités du sentier, pour indiquer la présence de ce dernier. En outre, la configuration des entrées et sorties du sentier, ainsi que sa fréquentation, ne justifie pas la mise en place de passages à piétons.

* * * * *

Vœu n° 6

Engagement de la Commune à la stratégie 2050

Notre pays s'est engagé sur la voie de la transition énergétique en plébiscitant la stratégie 2050, acceptée par 74.11% des habitants de Lutry le 21 mai 2017. La production d'énergie photovoltaïque est un axe de cette stratégie; pour des raisons réglementaires visant à protéger le patrimoine historique, la pose de panneaux solaires photovoltaïques n'est actuellement pas autorisée dans le Bourg de Lutry.

Tenant compte de cette situation, nous souhaitons que la commune lance un projet photovoltaïque d'envergure à un endroit approprié sur son territoire. Nous souhaitons que ce futur "parc solaire" soit significatif en termes de production et que la Commune communique activement ce soutien aux énergies renouvelables.

Réponse : admis

Fortes des expériences réalisées sur les bâtiments de la salle de gym du Grand-Pont et du collège des Pâles, la Commune a mis à l'étude d'autres projets sur des propriétés communales.

Suite donnée :

Deux sites font partie des projets d'installation de panneaux photovoltaïques en cours, à savoir le toit du bâtiment de la STEP et le bâtiment du réservoir des Escherins. Actuellement les offres reçues font l'objet d'une évaluation, l'objectif étant de mettre en service ces deux installations dans le courant de l'année.

Adopté en séance de Municipalité du 27 mai 2019